

Notice

Cette grille doit être complétée à l'issue de la date d'ouverture de chaque appel à projets pour l'ensemble des demandes relatives à un même appel à projets.

Les demandes instruites peuvent être présentées lors de comités de programmation distincts. Ainsi, pour permettre une conservation des avis rendus sur les dossiers, le renseignement de la grille doit être réalisé d'abord par comité puis chaque comité doit être reporté dans l'onglet synthèse, où le dernier avis rendu sur le dossier sera tracé (ex : le dossier ABC est présenté au comité du 15/01 avec un avis favorable, le comité ajourne le dossier : ces informations sont reportées dans l'onglet relatif au comité du 15/01. Le dossier ABC est re présenté au comité du 25/02 avec un avis favorable, il reçoit un avis favorable du comité : ces informations sont reportées dans l'onglet relatif au comité du 25/02. Dans l'onglet synthèse, on reporte le dernier avis donné, à savoir favorable, pour ce dossier).



SYNTHESE

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Collectivité européenne d'Alsace - 2022-2025 - P1 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES ET/OU EXCLUS
Région administrative :	Grand Est
Service gestionnaire :	Collectivité européenne d'Alsace - Service FSE
Prénom et nom de l'instructeur :	Nathalie BORIE, Aline de AMORIM
Date de finalisation de la grille :	26/10/2023

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

	202301883	202302771	202302766	
	France HORIZON	ARSEA/GALA	REGIE DES ECRIVAINS	
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : Montant programmé sur cet AAP à l'issue de l'ensemble des comités :	LEVEE DES FREINS POUR UN HORIZON VERS L'EMPLOI	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE A L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE	LA LOCOMOTIVE	
A. Eligibilité de l'opération				
Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI	OUI	NON	
Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI	OUI	NON	
B. Respect des principes horizontaux				
Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet	
Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet	
Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL	PARTIEL	sans objet	
C. Critères de priorisation				
c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Critères nationaux applicables à la priorité 5	Capacité des projets à répondre à un objectif d'intégration sociale des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale en leur donnant un accès digne à une alimentation saine, équilibrée et de qualité et à des biens de première nécessité			
	Qualité de l'accompagnement social proposé			
	Présence et qualité de liens avec les producteurs locaux pour la fourniture de produits abordables			
	Prise en compte de l'impact environnemental des opérations avec un objectif de réduction de cet impact			
	Capacité des projets à limiter au minimum les déchets d'emballage			
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)	Association/emploi de personnes issues des groupes défavorisés pour la fourniture de l'aide			SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET

Nombre de non respect :	0	0	2
Nombre de respect insuffisant :	0	0	0
Nombre de respect partiel :	0	1	0
Nombre de respect optimal :	6	6	0

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Justification	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	1. Périmètre temporel incompatible avec l'Appel à projets. 2. Dans le cadre de ce projet, la Régie des Ecrivains est tête de pont d'un consortium. A ce titre, cette demande n'est pas éligible.
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	FAVORABLE	FAVORABLE	DEFAVORABLE



COMITE DE PROGRAMMATION DU 08/12/2023

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Collectivité européenne d'Alsace - 2022-2025 - P1 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES ET/OU EXCLUS
Région administrative :	DU MARCHÉ DU TRAVAIL OSH ET OSL (GESTOI262)
Service gestionnaire :	Grand Est
Prénom et nom de l'instructeur :	Collectivité européenne d'Alsace - Service FSE
Date de finalisation de la grille :	Nathalie BORIE, Aline de AMORIM
	26/10/2023

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

		202301883 France HORIZON	202302771 ARSEA/GALA	202302766 REGIE DES ECRIVAINS
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité :		LEVEE DES FREINS POUR UN HORIZON VERS L'EMPLOI	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE A L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE	LA LOCOMOTIVE
A. Eligibilité de l'opération				
1. Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets		OUI	OUI	NON
2. Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques		OUI	OUI	NON
B. Respect des principes horizontaux				
Prise en compte de l'égalité femmes-hommes		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Prise en compte de la lutte contre les discriminations		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
C. Critères de priorisation				
Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
c.1. Critères nationaux				
Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Qualité du partenariat réuni autour du projet		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Capacité des projets à répondre à un objectif d'intégration sociale des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale en leur donnant un accès digne à une alimentation saine, équilibrée et de qualité et à des biens de première nécessité				
Qualité de l'accompagnement social proposé				
Présence et qualité de liens avec les producteurs locaux pour la fourniture de produits abordables				
Prise en compte de l'impact environnemental des opérations avec un objectif de réduction de cet impact				
Capacité des projets à limiter au minimum les déchets d'emballage				
Association/emploi de personnes issues des groupes défavorisés pour la fourniture de l'aide				
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)				
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET

Nombre de non respect :	0	0	2
Nombre de respect insuffisant :	0	0	0
Nombre de respect partiel :	0	0	0
Nombre de respect optimal :	6	6	0

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Justification	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	1. Périamètre temporel incompatible avec l'Appel à projets. 2. Dans le cadre de ce projet, la Régie des Ecrivains est tête de pont d'un consortium. A ce titre, cette demande n'est pas éligible.
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	FAVORABLE	FAVORABLE	DEFAVORABLE



COMITE DE PROGRAMMATION DU 19/02/2024

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Collectivité européenne d'Alsace - 2022-2025 - P1 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES ET/OU EXCLUS
Région administrative :	DU MARCHE DU TRAVAIL OSH ET OSL (GESTO262)
Service gestionnaire :	Grand Est
	Collectivité européenne d'Alsace - Service FSE
Prénom et nom de l'instructeur :	Chloé JACK, Sébastien BUGNON, Elodie REINHART
Date de finalisation de la grille :	

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

	202302054	202302044	202302582
	Espaces Ressources et Compétences	REAGIR	ALEOS
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité :	ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES BENEFICIAIRES DU RSA	ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES BRSA POUR FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI
A. Eligibilité de l'opération			
1. Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI	OUI	OUI
2. Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI	OUI	OUI
B. Respect des principes horizontaux			
Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
C. Critères de priorisation			
Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
c.1. Critères nationaux			
Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)			

Nombre de non respect :	0	0	0
Nombre de respect insuffisant :	0	0	0
Nombre de respect partiel :	0	0	0
Nombre de respect optimal :	6	6	6

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
Justification	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE



COMITE DE PROGRAMMATION DU 15/04/2024

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Collectivité européenne d'Alsace - 2022-2025 - P1 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES ET/OU EXCLUS
Région administrative :	DU MARCHE DU TRAVAIL OSH ET OSL (GESTO262)
Service gestionnaire :	Grand Est
	Collectivité européenne d'Alsace - Service FSE
Prénom et nom de l'instructeur :	Aline DE AMORIM
Date de finalisation de la grille :	11/03/2024

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

		202302215		
		RELAIS CHANTIERS		
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : 12 000 000 € Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité : 533 800 €		Suivi et facilitation des parcours des publics en difficulté par l'accès au dispositif clause sociale dans les marchés publics		

A. Eligibilité de l'opération				
	1. Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI		
	2. Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI		
B. Respect des principes horizontaux				
	Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL		
	Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL		
	Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL		
C. Critères de priorisation				
c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et	OPTIMAL		
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL		
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL		
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL		
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL		
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL		
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)				

Montant FSE + : 533 800 €

Nombre de non respect :	0	0	0
Nombre de respect insuffisant :	0	0	0
Nombre de respect partiel :	0	0	0
Nombre de respect optimal :	6	0	0

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE		
Justification	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire		
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	FAVORABLE		